



16ème législature

Question N° : 8968	De Mme Annaïg Le Meur (Renaissance - Finistère)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Reconnaissance de la pratique avancée des IADE	Analyse > Reconnaissance de la pratique avancée des IADE.
Question publiée au JO le : 13/06/2023 Date de changement d'attribution : 19/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Annaïg Le Meur appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la demande de reconnaissance de pratique avancée pour les infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE). Depuis 2014, cette profession dispose d'une formation masterisée et a montré son importance au sein des équipes soignantes. Leur niveau de formation et de compétences en fait des acteurs incontournables dans les établissements de santé, notamment dans les situations d'urgence, où la gestion autonome de l'anesthésie, la surveillance et l'adaptation de la mécanique ventilatoire ainsi que la gestion de la douleur des patients doit se faire de manière réactive et adaptée à chaque situation. Les infirmiers anesthésistes cherchent à obtenir le statut d'auxiliaire médical exerçant une pratique avancée (AMPA). En effet, les IADE estiment aujourd'hui que leur profession n'est pas suffisamment valorisée et reconnue et souhaitent une reconnaissance comme celle des infirmiers en pratique avancée (IPA), créé en 2016, où ils deviennent un intermédiaire entre l'infirmier en soins généraux et le médecin. Dans son rapport du 23 janvier 2023, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) proposait une refonte du référentiel des IADE et notamment des modifications de l'annexe III de l'article L. 4301-1 du code de la santé publique, afin d'y inclure cette profession. Des pourparlers sont actuellement en cours sous l'égide de la direction générale de l'offre de soins (DGOS), afin de déterminer le cadre possible de la pratique avancée et l'expertise pour ces professionnels. Aussi, elle lui demande de connaître l'état d'avancement de ces négociations.